



MAIRIE DE LATOUR
Le village
31 310 LATOUR
05.61.90.22.48
mairie.latour31@gmail.com
site : mairie-latour31310.fr

Procès Verbal / Compte Rendu du Conseil municipal du 22 janvier 2024 à 18H30

Présents : Mesdames Amiot Marie et Mener Émilie, Messieurs Cabanac Cedric, Meffert Immanuel, Thibaud Gérard.

Absents excusés : Monsieur Belviso Medhi, (procuration donnée à Mme Emilie Mener) et Monsieur Roesing Hans

Avec 6 membres présents ou représentés 7, le quorum est atteint.
La séance débute à 19 h10

Gérard Thibaud est nommé secrétaire de la séance.

1 : Validation par le conseil du compte rendu du conseil municipal du 11 décembre.

→ Validé à l'unanimité des membres présents et représentés

2 : Délibération concernant l'achat ou la location d'un défibrillateur.

Après comparaison de différents devis concernant la location ou l'achat d'un défibrillateur, le conseil se prononce pour l'achat d'un défibrillateur de la société Care System, (qui reviendra moins cher à la commune qu'une location) et qui inclut une garantie de plusieurs années (8 ans), une armoire, ainsi qu'une formation à l'usage du matériel, pour un devis de 1650 €HT

→ Validé à l'unanimité des membres présents et représentés, une commande sera passée rapidement auprès de la société Care System, après confirmation du devis.

3 : Délibération concernant la convention de médiation proposée par le CDG 31.

Le CDG 31 propose de mettre à disposition des mairies une cellule de médiation pour gérer les conflits, pour un coût de 500 € comprenant un forfait de 8h de réunion + 50€ par heure supplémentaire + les frais de déplacement du (des) médiateur(s) + 50 € d'ouverture de dossier.

→ Le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas souscrire à cette offre, trop onéreuse pour les besoins de la commune.

4 : Délibération concernant l'embauche d'une nouvelle secrétaire de mairie.

Suite au départ de l'ancienne secrétaire de mairie depuis le 15 novembre 2023 (Isabelle Bobet) , et à une prise de contact avec une personne recrutée sur la commune

de Lapeyrere à partir de janvier 2024 sur un temps partiel, Madame le maire propose l'embauche de cette personne également sur un temps partiel (10 heures/semaine) à partir du 26 janvier 2024 jusqu'au 31 mars 2024 sur un statut correspondant à une « vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un fonctionnaire ».

Il s'agit de Mme Chloé Caillat, domiciliée au Fossat qui interviendrait le lundi (8h) et le vendredi après midi (2h)

→ **Le conseil valide à l'unanimité des membres présents et représentés l'embauche à titre temporaire de Mme Chloé Caillat.**

5 : Délibération concernant l'offre de Mr Beltran pour le changement des toitures de la mairie et du préau.

Mr Beltran a fourni un devis de réhabilitation des toitures de la mairie et du préau incluant 3 lots :

- gros œuvre et démolition,
- charpente/couverture
- désamiantage,

pour un **montant total de 78224,52€ HT**

→ **Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de s'engager avec Mr Beltran sur ce devis de travaux et de demander les subventions pour l'ensemble de ces travaux de rénovation (DSIL, Conseil Départemental, et autres financeurs)**

6 : Délibération concernant la demande de subvention à la DETR pour la maîtrise d'œuvre et les études ayant trait à la rénovation des toitures de la mairie et du préau.

- La maîtrise d'œuvre s'élève à 9 % du montant HT des travaux (**6102,37€**)
- L'étude de faisabilité de Mme Constans a déjà été réglée (**2410€**)
- La mission SPS s'élève à **1908€ HT**

Une subvention DETR est demandée pour ces trois postes et a été instruite par voie dématérialisée. Elle pourrait s'élever à 80 % maximum du montant HT global soit **8336€**

→ **Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de valider cette demande de subvention.**

7 : Délibération concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2024

- Restos du coeur :
 - délibération déjà faite jusqu'en 2026 de 200€ à régler pour 2023
 - **inscrire 200€ sur le budget 2024**
- Mr Picard pour l'entretien de l'église et du cimetière :
 - délibération déjà faite jusqu'en 2026 de 400€ à régler pour 2023
 - **inscrire 400€ sur le budget 2024**
- Pompiers :
 - délibération déjà faite jusqu'en 2026 de 100€ à régler pour 2023
 - **inscrire 100€ sur le budget 2024**

- Subvention à la coopérative scolaire de l'Ecole de Latrape :
 - **600€ à inscrire sur le budget 2024**, en rattrapage partiel de 2023 (400€ non versés car pas de délibération prise en 2023)
 - **délibération validée à l'unanimité**
- Délibération pour la subvention à la SPA :
 - **100€ à inscrire sur le budget 2024**
 - **Délibération validée à l'unanimité**
- Délibération pour la subvention à Radio Galaxie :
 - inscrire 50€ sur le budget 2024
 - **Délibération validée à l'unanimité**

Subvention au comité des fêtes ; la délibération est ajournée en attente du bilan moral et financier qui sera produit après l'assemblée générale du Comité des Fêtes

Questions diverses :

- Point sur l'avancée du dossier de subventions pour la réserve incendie et le remplacement d'une borne et le démarrage des travaux.
 - Le poteau à incendie de La Bourdasse (PI 3) n'est plus du tout utilisable et demande à être changé, même si son remplacement ne réglera pas le sous-débit sur le circuit d'adduction d'eau et sur le poteau lui-même.
 - Les demandes de subventions concernant la défense incendie (remplacement du PI3, installation d'une citerne de 60 M3 au village) ont été déposées (comcom pour le fonds de concours, et CG 31)
 - Le début des travaux d'implantation de la réserve incendie est prévu à partir de mars 2024 par Cedric Cabanac
- Point sur les conditions d'attribution des subventions aux associations
 - le conseil demande au comité des fêtes de fournir un bilan moral et financier ainsi qu'un budget prévisionnel avant de déterminer le montant de la subvention
- Chantier d'implantation des panneaux de rues
 - les tubes pour les panneaux de rue et leurs fixations ont été livrés et les panneaux devraient suivre fin janvier
 - le conseil décide d'une date pour effectuer le marquage des emplacements : **le 5/02 à partir de 13heures**
 - le conseil décide de réaliser les travaux de perçage des trous à la tarière et le coulage du béton (béton prêt à l'emploi : 38 sacs de 30kg) les **10 et 11/02**
 - pose des poteaux
- La présence de chenilles processionnaire du pin du cimetière a été observée et un échenillage sera programmé rapidement, ainsi qu'un rafraîchissement du piège à processionnaires.

Fin de la séance 21h30